



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la séance : 29 février 2016
Date de la convocation : 18 février 2016
Nombre de membres en exercice : 27
Présents : 27 Absents : 0 Pouvoirs : 0
Date d'affichage : 19 février 2016

<u>Certifié exécutoire</u>	
Reçu en Préfecture le :	Le Maire,
Affiché le :	Signature

Le vingt neuf février deux mil seize, le conseil municipal de NOYAL-PONTIVY s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Marc KERRIEN, Maire,

Étaient présents : M. Marc **KERRIEN**, Maire, Mme Annie **LE GUEVEL**, M. Pierre-Vincent **BIHOUE**, Mme Anne-Marie **TROUDET**, M. Michel **HARNOIS**, Mme Sylvie **MONNET**, M. Laurent **FOUCAULT**, Mme Nelly **GANIVET**, Adjoint, Mme Chantal **LABBAY**, M. Jean-Claude **HERVIO**, M. Michel **UZENOT**, M. Michel **LE GRASSE**, Mme Isabelle **AUDRAIN**, M. Franck **CHAPEL**, M. Yvan **RAULT**, Mme Anne-Brigitte **HEMERY**, Mme Christelle **BAUCHE**, M. Johan **LE GOUIC**, Mme Isabelle **ALLAIN**, Mme Stéphanie **PORTAL**, Mme Nadège **HUILIZEN LE DOUJET**, M. Alain **SANDRET**, M. Bernard **DELHAYE**, M. André **LE DEVEDEC**, Mme Christine **LE GAL**, Mme Véronique **RESCOURIO**, Mme Dominique **KERSUZAN**
Sylvie MONNET est désignée secrétaire de séance

Monsieur Le Maire salue la présence de Madame BEUDART, trésorière à Pontivy.

Il laisse également Madame Nadège HUILIZEN LE DOUJET se présenter à l'assemblée. Elle remplace François LE STRAT, démissionnaire pour raisons professionnelles.

Le quorum étant atteint, **Monsieur Marc KERRIEN** indique que le conseil peut valablement siéger et délibérer.

Monsieur Marc KERRIEN donne lecture de l'ordre du jour.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du 25 janvier 2016.

I- FINANCES

Approbation du compte de gestion 2015

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur Le Trésorier Principal pour l'année 2015 ;

Considérant la concordance des comptes de gestion retraçant la comptabilité tenue par Monsieur Le Trésorier Principal avec les comptes administratifs retraçant la comptabilité publique tenue par Monsieur Le Maire ;

Le conseil municipal adopte à l'unanimité, le compte de gestion du budget principal présenté par le Trésorier Principal.

Approbation du compte administratif 2015

Budget principal

Madame Annie LE GUEVEL, présidente de la commission Finances présente les documents budgétaires et demande aux membres du conseil municipal d'examiner le compte administratif 2015.

Les recettes réelles de fonctionnement sont de 3 408 321 € (+0.78 % par rapport à 2014), les dépenses réelles de fonctionnement de 2 826 661 € (+ 7.30 % par rapport à 2014). L'augmentation des dépenses est due notamment à l'augmentation des charges de personnel (TAP en année pleine, charges sociales, participation à la mutuelle, GVT, rappel du 13^{ème} mois à compter de 2009, rémunération de l'archiviste durant 3 mois ...), l'augmentation des charges à caractère général (TAP via le contrat Léo Lagrange, l'inventaire de la voirie communale, réparations des bâtiments et véhicules ...)

La marge d'autofinancement nette est de 293 200 €. La commune présente également une bonne structure de la dette. La commune est en effet peu endettée. Aucun emprunt n'a été souscrit en 2015 (ni en 2014). L'encours de la dette est de 2 835 274 €.

La volonté de la municipalité était d'avoir une annuité de la dette inférieure à 500 000 €. L'engagement est tenu.

Le ratio dette/épargne brute est de 4.87 ans, ratio inférieur à la moyenne départementale.

De même les taux des impôts locaux sont inférieurs aux moyennes départementale et régionale.

Les impôts et taxes comprennent:

- Taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties pour 1 583 114 €. L'attribution de compensation versée par Pontivy Communauté est de 414 277 €, la dotation de solidarité communautaire est de 47 838 €.

Pour le TFB, les recettes proviennent pour 52% par les ménages et 48% par les entreprises

Les dotations et participations comprennent:

- Dotation globale de fonctionnement (DGF) pour 310 177 € soit une baisse de 23.40 % par rapport à l'année 2014. Depuis 2012, la commune a perdu 100 000 € de DGF.

- Dotation de solidarité rurale pour 62 239 € (+ 5.65 %)

La situation financière de la commune est saine. Cependant, la gestion communale doit être rigoureuse compte tenu des baisses des dotations de l'Etat qui sont annoncées pour les années à venir.

Les dépenses d'investissement de l'année 2015 :

- Acquisition de matériels (Tracteur et remorque, jeux du Coguen et école publique ...) pour 199 234.02 €
- Informatique (ordinateurs et photocopieur pour la mairie, VPI pour l'école publique ...) pour 26 622.40 €
- Travaux sur bâtiments (gouttières église et mairie, salle de danse Laudine ...) pour 144 135.52 €
- Salle du conseil municipal pour 52 604.63 €
- Travaux de voirie pour 216 694.87 €
- Etc

Hors la présence de Monsieur Marc KERRIEN, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif pour l'année 2015.

Affectation des résultats de clôture 2015

Compte tenu des résultats cumulés d'exécution du budget de l'année 2015

Investissement : - 292 027.11 €

Fonctionnement : +494 160.13 €

La commission des finances propose les affectations suivantes :

- Budget principal
 - o Transfert de la totalité de l'excédent de fonctionnement en recettes d'investissement : 494 160.13 € au compte 1068
 - o Transfert du déficit d'investissement en dépenses d'investissement au compte 001 pour 292 027.11 €

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats de clôture de l'année 2015, selon la proposition de la commission finances.

Subventions – Année 2015

1. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AUTRES QUE SPORTIVES

Madame Annie LE GUEVEL précise que les associations qui sollicitent une subvention, doivent adresser en mairie un dossier complet (bilan, soldes bancaires).

Madame Annie LE GUEVEL donne lecture des propositions de subvention faites par la commission des finances.

Le conseil municipal approuve les montants des subventions pour l'année 2016 proposés par la commission finances comme présentés dans les tableaux suivants :

Associations d'utilité publique

ASSOCIATIONS	Subventions 2014	Subventions 2015	Subventions 2016
Croix d'Or Morbihannaise-alcool assistance	30 €	55 €	55 €
Ligue contre le cancer - Vannes	55 €	55 €	55 €
S.O.S. Mucoviscidose	55 €	55 €	55 €
Association française contre les Myopathies	55 €	55 €	55 €
Afsep (Sclérose en plaques)	30 €	55 €	55 €
Association des malades cardio vasculaires 56	55 €	55 €	55 €
Radio Bro Gwened	70 €	70 €	55 €
ATES	50 €	50 €	55 €
Papillons Blancs du Morbihan - ADAPEI	40 €	50 €	55 €
Association d'Insertion Professionnelle et Sociale des Handicapés AIPSH	30 €	50 €	55 €
Les Blouses Roses	100 €	100 €	100 €
J.A.L.M.A.V. Morbihan	30 €	55 €	55 €
Secours catholique	150 €	150 €	150 €
Oeuvre des Pupilles Orphelins des Sapeurs-Pompiers	30 €	30 €	30 €
Accueil et Partage (banque alimentaire)	853 €	857 €	857 €
Les Restos du Cœur	150 €	400 €	450 €

Associations noyales

ASSOCIATIONS	Subventions	Subventions	Subventions 2016
--------------	-------------	-------------	------------------

	2014	2015	
Club des Supporters des Moutons Blancs	160 €	300 €	160 €
Troupe de l'Hermine noyalaise	330 €	330 €	330 €
Amis de Noyal-Pontivy	1 742 €	1 690 €	Ne souhaite pas solliciter de subvention sur 2016
L'Art dans les Chapelles (montant fixé par l'association)	1 125.53 €	1 122.62 €	1 120.48 €
Association philatélique et cartophile du pays de Rohan	115 €	115 €	115 €
Club "Fil et Aiguille"	150 €	150 €	150 €
Association de quartiers	75 €/association	600 €	600 €
Société des Chasseurs (+ subvention : destruction des ragondins)	610 €	610 €	610 €
APEL école privée Sainte-Noyale	160 €	160 €	160 €
Amicale Laïque de l'école Française Dolto	160 €	160 €	160 €
Comite des fêtes de Noyal Pontivy	500 €	500 €	Association ne fonctionnant plus en 2016, 500 € si reprise
Comité des Fêtes de Saint-Arnould	300 €	300 €	300 €
Amicale des sapeurs-pompiers	300 €	300 €	300 €
Vétérans Pompiers (6 agents)		1 200 €	1 200 €
Amicale des Donneurs de Sang - NOYAL-PONTIVY	160 €	160 €	160 €
Amicale des Retraités de NOYAL-PONTIVY	500 €	500 €	Ne souhaite pas solliciter la subvention sur 2016
U.C.I.A.N.E.	150 €	150 €	150 €
F.N.A.C.A. - NOYAL-PONTIVY	90 €	90 €	90 €
Association des Pêcheurs à la ligne	305 €	305 €	305 €
Voyages d'études, stages à l'étranger pour les jeunes de – de 25 ans (les études poursuivies à l'étranger ne sont pas subventionnées par la commune)		100 €	100 €/jeune
Tournoi International de Guerlédan			1 000 €

Concernant la subvention versée à l'association « Les Amis de Noyal-Pontivy », celle-ci servait à « dédommager » les jeunes guides de l'art dans les chapelles.

A compter de cette année, la commune souhaite recruter les jeunes guides par arrêté de nomination (salaires, cotisations, déclarations). Le coût est de 3 700 € pour environ 270 heures de travail, à la charge totale de la commune. Les élus ont souhaité s'aligner sur ce qui est fait dans les autres communes et se mettre en conformité avec la réglementation.

Monsieur Bernard DELHAYE précise que la somme versée était une somme de vacation. Tous les jeunes recrutés ont donné entière satisfaction.

Monsieur Marc KERRIEN informe qu'il sera donné priorité aux jeunes Noyalais de + 17 ans. Cette manifestation anime et valorise le patrimoine.

Monsieur Bernard DELHAYE veut revoir le positionnement de l'association « Les Amis de Noyal-Pontivy » et ne souhaite donc pas de subvention pour l'année 2016.

Le Tournoi International de Guerlédan

La commission des finances propose le versement de 1 000 € (500 € pour 2015 et 500 € pour 2016).

Monsieur Laurent FOUCAULT rappelle ce qu'est le TIG : 1 500 jeunes du monde entier sur 2 jours, échanges conviviaux et sportifs

En 2015, la demande de subvention n'a pas été formalisée dans les temps. Monsieur Laurent FOUCAULT parle de « raté administratif ». Par contre, la demande a été faite pour l'année 2016.

Le budget global est de 82 500 € équilibrés par des ressources externes pour 68 000 € (sponsoring, cotisations des clubs) et des subventions.

Madame Annie LE GUEVEL : « de très beaux échanges de jeunes ont lieu durant cette manifestation qui apporte du dynamisme sur le territoire ».

2. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Les associations sportives noyales sont subventionnées en fonction des critères définis ci-dessus :

- Par licencié senior hors commune : 4.20 €
- Par licencié senior de la commune ou jeune hors commune : 8.40 €
- Par licencié jeune noyalais (jusqu'à 17 ans inclus) : 24,00 €

La commission Finances propose au conseil municipal de reconduire ces modalités de calcul pour l'attribution des subventions aux associations sportives pour l'année 2015.

Pour information : montants des subventions versées en 2014 et 2015 par association et montants proposés pour 2016 :

ASSOCIATIONS	Subventions 2014	Subventions 2015	Subventions 2016
Moutons Blancs			
Section football	4 542,00 €	4 210,20 €	4 476.60 €
Section basket	1 960,20 €	1 891,20 €	2 036.40 €
Section patinage	1 389,60 €	1 579,80 €	1 396.20 €
Section gymnastique féminine	436,80 €	525,00 €	483.00 €
Tennis club noyalais	747,60 €	768,60 €	884.40 €
Le guidon noyalais	205,80 €	201,60 €	176.40 €
A.D.N. course à pied	720,00 €	771,60 €	838.20 €
Judo club noyalais	632,40 €	768,00 €	495.00 €
Badminton club noyalais	1 045,20 €	684,60 €	859.20 €
Football loisir en salle Noyalais	151,20 €	159,60 €	210.00 €
La Rando noyale	252,00 €	193,20 €	176.40 €
Evi' danse	1 069,80 €	1 177,80 €	1 312.80 €
Le palet noyalais	915,00 €	786,60 €	628.80 €
Bowling club noyalais	155,40 €	192,00 €	192.00 €

Vote du budget primitif 2016

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2.

Vu l'article 4 du décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant que le budget de la commune fixe les moyens que se donne le conseil municipal pour réaliser ses objectifs et qu'il convient que ce budget soit adopté en séance du conseil municipal,

Considérant la teneur du débat, portant sur les orientations budgétaires, qui s'est déroulé lors de la séance du conseil municipal du 25 janvier 2016,

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Annie LE GUEVEL, présidente de la commission des finances, afin qu'elle commente les propositions de la commission finances pour le budget primitif communal 2016.

Madame Annie LE GUEVEL informe qu'il est impératif d'avoir un suivi strict de l'exécution budgétaire. Il est important de rechercher toutes les économies possibles. Certains efforts garantiront le maintien d'un bon niveau des investissements, en faisant mieux avec moins, dans l'intérêt des administrés.

Monsieur André LE DEVEDEC a bien conscience qu'il y a des postes incompressibles : salaires des agents, le remboursement des emprunts. Par contre, il estime que sur au moins 2 lignes, des économies sont possibles :

- Compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » : l'essentiel de la dépense de la fête de la musique correspond au feu d'artifice (6 000 €), soit 18 % des crédits inscrits sur cette ligne. Et cela ne dure que 15 minutes !
- Baisse des indemnités de l'ensemble des élus. Il demande : « Peut-on s'octroyer les mêmes indemnités alors même que les dotations baissent ? »

Il précise : « entre ces 2 lignes, les économies réalisées pourraient être investies dans le programme d'investissement 2016. Cela pourrait représenter un crédit de 135 000 € sur 10 ans !

Cela pourrait servir d'exemple. Il serait bien qu'il y ait un débat autour de cette question.

Monsieur Marc KERRIEN : « Concernant le feu d'artifice, le 1^{er} feu avait été décidé pour l'inauguration du parc du Coguen par Michel HOUDEBINE. Cette manifestation est devenue ensuite la fête de la musique. S'il n'y a plus de feu d'artifice, il n'y a plus d'intérêt. Le feu d'artifice attire les gens. C'est un ensemble qu'il faut garder. Nous ne sommes pas à la rue, d'autres lignes budgétaires peuvent être diminuées comme les subventions aux personnes extérieures.

Concernant les indemnités des élus, il y a eu en début de mandat une répartition pour que chaque élu perçoive quelque chose. L'effort fait est à noter. Pour ma part, je souhaite en rester là ! »

Madame Anne-Marie TROUDET défend la manifestation de la fête de la musique. Pour elle, il ne faut pas diminuer la prestation. « Sans le feu d'artifice, c'est voué à l'échec et c'est fort dommage ! »

Monsieur Bernard DELHAYE : « Le comité des fêtes devrait organiser des manifestations sur la commune en lieu et place de la municipalité. Il est là pour ça. »

Monsieur Laurent FOUCAULT : « Je suis d'accord avec vous. On peut le dire mais il faut le faire ! Il n'y a pas eu de renouvellement dans l'organisation. Il faut des forces vives. Il ne suffit pas d'être accompagnant, il faut une dynamique. Et si la municipalité n'avait pas mis en place la fête de la musique, personne d'autre ne l'aurait fait. C'est très bien de le dire, mais il faut être réaliste : les mentalités ont changé. »

Monsieur Bernard DELHAYE reconnaît que les mentalités ont changé.

Madame Annie LE GUEVEL souhaite que des axes d'économie soient recherchés au cours de l'année 2016 notamment par l'analyse des contrats de maintenance.

Monsieur Michel UZENOT abonde en ce sens mais ajoute qu'on peut aussi chercher de nouvelles recettes en faisant venir des entreprises, des ménages.

Monsieur Laurent FOUCAULT : « la fête de la musique contribue au dynamisme de la commune. Elle rassemble les Noyalais. On se doit de garder cette fête. Cette dépense peut se récupérer sur d'autres postes. On peut mieux dépenser ! »

Madame Annie LE GUEVEL donne l'exemple du transport scolaire communal. Certaines communes préfèrent acheter un mini car pour transporter les enfants plutôt que de payer des frais de transport scolaire à un transporteur. 15 enfants sont concernés sur Noyal-Pontivy.

Monsieur Pierre-Vincent BIHOUE : « nous aurons également moins de frais de réparation sur les véhicules et matériels si nous investissons régulièrement dans des engins et véhicules. »

Madame Anne-Marie TROUDET : « La fête du Coguen est une rencontre des générations. Le conservatoire de musique est également mis en lumière. C'est une découverte culturelle. Pour moi, cette fête est importante. »

Le maire met aux voix le maintien du feu d'artifice pour la fête de la musique. Par 22 voix pour, 1 abstention et 4 voix contre, le conseil municipal décide d'inscrire au budget la fête de la musique avec le feu d'artifice.

Le conseil municipal vote, 26 voix pour, 1 abstention, le budget primitif par chapitre pour la section fonctionnement, et par opération pour la section investissement, conformément au tableau ci-dessous :

	DEPENSES/RECETTES
INVESTISSEMENT	1 883 313.29 €
FONCTIONNEMENT	3 219 200.00 €
TOTAL	5 102 513.29 €

Madame Annie LE GUEVEL remercie Mesdames Gwénaëlle BERNARD et Catherine ONNO pour leur travail et leur collaboration durant la préparation budgétaire.

Monsieur Marc KERRIEN remercie également Madame Annie LE GUEVEL pour son travail et la présentation détaillée du compte administratif et du budget.

Les principaux investissements pour l'année 2016 sont : des travaux de voirie pour 337 319 €, le parking du crématorium pour 46 846 €, des acquisitions de matériel (épareuse et broyeur d'accotement, mobilier restaurant scolaire, balayeuse pour trottoirs ...), du matériel informatique (VPI et ordinateur portable pour l'école publique), des travaux sur les bâtiments communaux (portes de l'église, travaux à la caserne des pompiers, aux services techniques ...), les travaux de la chapelle Saint-Arnould, les travaux de la rue du Château d'eau.

Le montant total des investissements est de 1 268 786.18 € pour l'année 2016 dont 319 617.86 € de reports.

Vote du budget « Lotissement communal » primitif 2016

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2.

Vu l'article 4 du décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la délibération N°2016-01-12 autorisant le maire à déposer un dossier de demande de lotissement communal,

Considérant la teneur du débat, portant sur les orientations budgétaires, qui s'est déroulé lors de la séance du conseil municipal du 25 janvier 2016,

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Annie LE GUEVEL, présidente de la commission des finances, afin qu'elle commente les propositions de la commission finances pour le budget primitif « Lotissement communal » 2016.

Le conseil municipal vote le budget primitif du lotissement communal.

2- ENFANCE – AFFAIRES SCOLAIRES

Avenant N°5 au contrat de délégation de service public relatif à l'organisation et à la gestion de l'accueil de loisirs et de l'animation Enfance 3/12 ans

Madame Nelly GANIVET présente l'avenant N°5 au contrat de délégation de service public signé avec l'association Léo Lagrange.

Cet avenant concerne la mise en place d'un conseil municipal des enfants et la prise en compte des nouveaux tarifs des repas à compter du 1^{er} mars prochain,

En conséquence, le budget prévisionnel de l'année 2016 est modifié comme suit :

- **Coûts de personnel :**

Le temps de travail de l'animatrice permanente enfance est augmenté de 92 heures/an afin d'animer le Conseil Municipal des Enfants, générant une augmentation de **1 481 €**

- **Charges d'activités :**

Les charges d'activités, liées au coût pédagogique du Conseil Municipal des Enfants et à l'alimentation, passent de 34 543 € à 35 675 €, soit une augmentation de **1 132 €**

- **Accompagnement fédéral : 258 €**

- **Produits des usagers**

La participation des usagers passe de 23 890 € à 24 597 €, soit une augmentation de **707 €**.

La participation de la collectivité passe ainsi de 95 378 € à **97 542 €**, soit une augmentation de **2 164 €**.

Monsieur Bernard DELHAYE souhaite qu'il y ait une réflexion sur les jeunes de la 6^{ème} et plus. Actuellement, il estime qu'ils n'ont plus de racines civiques avec leur commune.

Madame Nelly GANIVET répond qu'un programme « Passerelle » est mis en place par Léo Lagrange pour les jeunes de 12 /14 ans avec des activités et des animations dédiées à cette tranche d'âge.

Le conseil municipal après présentation :

- Valide l'avenant N°5 présenté par Léo Lagrange
- Autorise le maire à mandater la somme au budget de l'année 2016

Tarif Repas ALSH

Les repas de l'accueil de loisirs sont servis par la société Ansamble, prestataire de l'association Léo Lagrange, nouveau délégataire du centre de loisirs depuis le 1^{er} janvier 2014.

La société Ansamble se fournit en pain auprès des boulangers de Noyal-Pontivy pour chaque période d'accueil de loisirs et le mercredi ainsi que pour certains goûters (2 mercredis par mois et 2 jours par semaine lors des vacances).

Le prix du repas est aujourd'hui de 3.00 €.

Il est proposé de le majorer à hauteur de 3.03 € à compter du 1^{er} mars 2016.

3- DÉLÉGATIONS AU MAIRE

Délégations du conseil municipal au maire

Aux termes de l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales, "le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune". C'est donc d'une compétence générale dont est investi le conseil municipal pour délibérer des affaires communales.

Toutefois, tant pour des raisons de rapidité et d'efficacité, que pour des motifs de bonne administration (ne pas alourdir inutilement les débats du conseil municipal avec des points relevant de la gestion quotidienne de la commune), le conseil municipal a la possibilité de déléguer au maire un certain nombre de ses pouvoirs.

Certaines délégations ont été consenties au maire par délibération en date du 22 avril 2014.

La loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 ajoute une nouvelle délégation possible à savoir :

Permettre au maire de demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de déléguer au maire les demandes de subventions auprès de l'Etat et des autres collectivités territoriales dès lors que les dossiers auront été présentés en conseil municipal ou commission.

Participation pour logement des déboutés du CADA

Lors de la dernière réunion du conseil municipal, il avait été décidé de différer le vote de ce dossier, les élus souhaitant avoir de plus amples informations.

Monsieur Marc KERRIEN répond aux interrogations soulevées lors de la séance du 25 janvier 2016.

Les demandeurs d'asile, dont la 1^{ère} demande d'asile a été rejetée, ne peuvent plus être hébergés par le CADA. Le temps de l'instruction de leur recours par la Cour Nationale du droit d'asile, certaines familles se retrouvent sans solution d'hébergement.

Confrontées à l'absence de réponse de la part de l'Etat (via le 115 notamment), les familles sans hébergement et les associations qui les accompagnent se tournent vers les élus locaux.

Afin de répondre à ces situations, un dispositif a pu être élaboré avec la Fondation Abbé Pierre moyennant le paiement du loyer et d'une partie des charges par les collectivités locales. Pontivy Communauté n'étant pas compétente en la matière, la commission « Action Sociale » a émis la proposition de solliciter les communes afin qu'elles participent, au titre de la solidarité, au financement du dispositif envisagé, selon la répartition suivante :

<i>Communes</i>	<i>Population</i>	<i>Montant de la participation</i>
<i>Bréhan</i>	<i>2385</i>	<i>241,53 €</i>
<i>Cléguérec</i>	<i>3015</i>	<i>305,34 €</i>
<i>Crédin</i>	<i>1530</i>	<i>154,95 €</i>
<i>Croixanvec</i>	<i>156</i>	<i>15.80 €</i>
<i>Gueltas</i>	<i>523</i>	<i>52.97 €</i>
<i>Guern</i>	<i>1393</i>	<i>141.07 €</i>
<i>Kerfourn</i>	<i>857</i>	<i>86.79 €</i>
<i>Kergrist</i>	<i>682</i>	<i>69.07 €</i>
<i>Le Sourn</i>	<i>2108</i>	<i>213.48 €</i>
<i>Malguénac</i>	<i>1822</i>	<i>184.52 €</i>
<i>Mûr-de-Bretagne</i>	<i>2162</i>	<i>218.95 €</i>
<i>Neulliac</i>	<i>1497</i>	<i>151,60 €</i>
<i>Noyal-Pontivy</i>	<i>3808</i>	<i>385.64 €</i>
<i>Pleugriffret</i>	<i>1210</i>	<i>122.54 €</i>
<i>Pontivy</i>	<i>15143</i>	<i>1 533.56 €</i>
<i>Radenac</i>	<i>1024</i>	<i>103.70 €</i>
<i>Réguiny</i>	<i>1896</i>	<i>192.01 €</i>
<i>Rohan</i>	<i>1718</i>	<i>173.99 €</i>
<i>Saint-Aignan</i>	<i>651</i>	<i>65.93 €</i>
<i>Saint-Connec</i>	<i>271</i>	<i>27.44 €</i>
<i>Saint-Gérand</i>	<i>1077</i>	<i>109.07 €</i>
<i>Saint-Gonnery</i>	<i>1104</i>	<i>111.80 €</i>
<i>Saint-Thuriau</i>	<i>1960</i>	<i>198.49 €</i>
<i>Sainte-Brigitte</i>	<i>178</i>	<i>18.03 €</i>
<i>Séglien</i>	<i>734</i>	<i>74.33 €</i>
<i>Silfiac</i>	<i>468</i>	<i>47.40 €</i>
<i>Total</i>	<i>49 372</i>	<i>5 000,00 €</i>

Monsieur Marc KERRIEN précise que les demandeurs du droit d'asile sont pris en charge par l'Etat tant qu'ils ne sont pas déboutés. Ensuite, l'Etat ne les prend plus en charge. Ils sont donc en situation irrégulière sur le sol français. Dans 99 % des cas, l'appel confirme le jugement de 1^{ère} instance.

Monsieur Alain SANDRET prend la parole (Cf texte)

Monsieur Pierre-Vincent BIHOUE : « en appel, la décision est toujours suspensive. Et là, il n'y a pas de logique. »

Laurent FOUCAULT : « La personne est donc en situation illégale en France entre le moment où elle est déboutée et l'appel. »

Madame Véronique RESCOURIO déplore qu'on joue avec notre fibre humanitaire. Quelles vont être les limites ? Combien de personnes, de familles seront concernées ?

Pontivy Communauté ne peut pas participer financièrement de part ses compétences.
Madame Isabelle ALLAIN : « c'est plus une histoire de convictions que d'argent. »
Après les précisions apportées,

Par 17 voix contre, 6 abstentions et 4 voix pour, le conseil municipal émet un avis défavorable sur le principe d'une participation financière pour le logement des déboutés du CADA.

Vœu pour l'agriculture

Comme de nombreux territoires bretons, l'histoire et la culture de notre collectivité sont profondément marquées par la ruralité et les activités agricoles qui occupent une grande partie de notre espace.

Au delà de la dimension identitaire, les exploitations agricoles qui occupent nos territoires ainsi que les emplois directs et indirects qui en découlent, font de l'agriculture une activité économique essentielle pour notre région. Notre agriculture doit donc être préservée, particulièrement dans des régions comme la nôtre où le nombre d'exploitations est encore important. Il est nécessaire de trouver des réponses rapides, pérennes et efficaces à cette crise pour ne pas voir disparaître de nombreuses fermes. Ces réponses doivent être structurelles afin de garantir un avenir à nos territoires, mais aussi et pour gérer l'urgence, conjoncturelles pour apporter de la trésorerie aux exploitations qui subissent de plein fouet cette crise agricole.

Face à cette crise particulièrement marquée dans les filières de l'élevage, les élus de notre collectivité souhaitent rappeler leur attachement sincère à cette profession, témoigner de leur compréhension des enjeux et de la profonde inquiétude face aux difficultés que traversent les producteurs.

Les raisons de cette crise sont nombreuses et les responsabilités partagées. L'Etat a sa part de responsabilité, tout comme l'organisation même des filières agricoles animales, mais aussi les acteurs économiques que sont les industriels, les transformateurs et les distributeurs.

Les exploitants agricoles souffrent aujourd'hui de prix à la production bien inférieurs aux coûts de production avec pour conséquence une baisse importante des revenus et parfois même l'absence de revenu ! Les charges fiscales, sociales et environnementales qui pèsent sur les exploitations agricoles bretonnes sont considérables et en total déconnexion avec nos voisins européens.

Sur ce point des distorsions, nous souhaitons que l'Etat français intervienne fortement auprès de la commission européenne. De même qu'il doit être intraitable sur la question de la traçabilité de la production, mention d'origine, et ce pour garantir l'équité entre les producteurs et la transparence pour les consommateurs, avec l'obtention d'un étiquetage obligatoire des produits alimentaires frais et transformés.

L'Etat doit aussi limiter le poids de la surenchère réglementaire et ne pas systématiquement sur-transposer les textes européens et ce afin de limiter les charges « non productives » qui pénalisent les exploitants français et bretons.

La reconquête des marchés intérieurs est nécessaire et l'Etat doit tout faire pour la faciliter. Une piste pourrait être étudiée pour faciliter l'accès aux produits alimentaires locaux et français pour

les collectivités, en sortant les produits alimentaires du code des marchés publics. L'Etat doit aussi encadrer les négociations commerciales afin qu'elles ne se fassent pas au détriment du maillon de la production. Une réforme du code des marchés publics est donc nécessaire pour faciliter les filières courtes et les achats des produits locaux.

Mais les producteurs doivent aussi accepter collectivement de réfléchir à une nouvelle organisation des filières afin de peser plus efficacement sur les marchés intérieurs, mais aussi à l'exportation.

Pour que l'agriculture puisse sortir durablement de cette crise et continuer de faire vivre nos territoires, nous en appelons donc à l'esprit de responsabilité de tous ; Union européenne, Etat français, producteurs, abatteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités et consommateurs.

Nous sommes convaincus que l'agriculture bretonne est une agriculture d'excellence. Elle a relevé le défi de sortir la Bretagne de son isolement, elle a relevé le défi du développement économique, elle a relevé le défi de nourrir les Hommes et depuis plus d'une dizaine d'années, elle relève chaque jour le défi de la reconquête de la qualité de l'eau. Il est insupportable de penser que cette agriculture à taille humaine et familiale, qui contribue indéniablement à la dynamique de notre territoire, puisse disparaître, car c'est bien cet enjeu là qui se joue aujourd'hui.

Pour notre part, nous nous engageons à mobiliser tous les leviers dont nous disposons, pour accompagner une agriculture répondant aux trois piliers du développement durable : social, environnement et économie ; une agriculture multiple et diversifiée qui entretient nos espaces et nourrit les hommes. Nous ne souhaitons pas opposer les modèles de production : productions en circuits courts et productions de masse en filière longue. Ils sont complémentaires, garantissent des produits de qualité et chacun à leur niveau, indispensables à l'activité économique de notre territoire.

Texte de Christelle BAUCHÉ :

« Après maintes manifestations, la colère des agriculteurs peine à résonner dans les oreilles des dirigeants de Bruxelles.

Toutefois, la population, les élus locaux commencent tardivement à tenter de faire remuer les choses, je dis tardivement, car cela fait plusieurs mois, voire plusieurs années que le malaise existe et qu'il est, malheureusement trop tard pour un grand nombre de nos collègues agriculteurs.

Avec ténacité et persistance des manifestants, des ébauches de propositions commencent à voir le jour, mais cela ne suffit pas.

J'encourage donc la population et les élus à persévérer dans le soutien de l'agriculture française

Celle qui est source de vie

Celle qui génère de l'emploi

Celle qui a des solutions pour le climat »

Monsieur Alain SANDRET estime qu'il s'agit davantage d'une motion de soutien pour l'agriculture.

Madame Annie LE GUEVEL trouve qu'au travers de la motion, les élus ne s'insurgent pas suffisamment. Elle évoque notamment la réforme du code des marchés publics en matière de « préférence locale ».

Monsieur Pierre-Vincent BIHOUE : « on le fait déjà. Les communes sollicitent les producteurs locaux pour leur service de restauration scolaire. »

Monsieur Yvan RAULT : « Certains maires de Bretagne se sont rendus à Bruxelles pour rencontrer le président de la commission agricole. De belles paroles ! Un agriculteur aujourd'hui perd de l'argent avant de travailler.»

Monsieur Bernard DELHAYE : « J'ai fait une intervention en assemblée plénière à Pontivy Communauté pour augmenter la subvention allouée aux agriculteurs lors de leur installation. Nous souhaitons les actions des agriculteurs mais nous ne soutenons pas les casses. Cela n'a aucun intérêt. Tout le monde va payer. »

Monsieur Marc KERRIEN approuve Monsieur Bernard DELHAYE et rajoute : « les manifestations doivent embêter. Mais barrer les routes à Noyal-Pontivy ou Loudéac, cela n'a que peu d'impact. »

Monsieur Alain SANDRET : « Et qui parle des suicides chez les agriculteurs. Personne ! Et pourtant, il y a un suicide par jour. »

A l'unanimité, la motion de soutien aux agriculteurs est approuvée par le conseil municipal.

Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans

prestation d'action sociale en faveur des agents territoriaux et de leur famille – au vu de la circulaire du 24.12.2014 relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune -

Une allocation spécifique existe pour les parents d'enfants handicapés – en dehors de la prestation servie par le CNAS – pour tout fonctionnaire d'état, territorial ou hospitalier.

Cette allocation est accordée aux bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé, prestation légale.

Il faut justifier d'un taux d'handicap de 50% minimum.

Elle s'élève à 158.89 euros/mois (tarif 2015), et son versement doit être décidé par l'organe délibérant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise en place de cette indemnité avec effet au 1^{er} janvier 2016. Elle sera réévaluée conformément aux textes en vigueur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.